



# De la Pigne au Piment

*Journal de la section CFDT des Douanes de Bayonne-29 Oct 2002-*

## **Bayonne, nouvelle restructuration annoncée ... à la Direction Générale !!**

Lors de la CAP centrale de catégorie B du 22 octobre dernier, en marge d'une mutation en rapprochement de conjoint, nous avons appris que suite aux décisions de réductions d'effectifs pour 2003, les mesures de réorganisation de notre administration risquaient de se précipiter, notamment pour la DR de Bayonne qui pâtit en B (mais également en C) de sous effectifs importants en SU.

Entendre le Directeur d'A/2 (gestion des personnels) parler de réorganisations peut surprendre quant il cite directement notre direction. Ce qui étonne davantage c'est le silence radio entretenu officiellement sur cette question à Bayonne même. Silence de Monsieur DUSSAIN, mais travail de sape en sous-main par un certain nombre de responsables hiérarchiques qui eux interviennent directement auprès des agents dans les services, préparant ainsi psychologiquement le terrain.

Attention si vous recevez la visite du « Missi Dominici bayonnais » .

Il est statistiquement établi que votre avenir professionnel pourrait être compromis !! Signe particulier, sa mission de contrôle porte en général sur des domaines complètement négligés depuis des années par votre chef divisionnaire en titre. Hasard ou mode de gestion ? Si nous ne pouvons affirmer qu'un « Machiavel » tire les ficelles, nous avons la certitude que l'amélioration du fonctionnement des services n'est qu'un alibi !!

Certes le nouveau DG, Monsieur MONGIN, lors de l'audience accordée à la CFDT n'a pas occulté sa volonté d'adapter l'organisation de la douane en définissant de nouvelles priorités dans l'exercice des missions et en revoyant le maillage des services, bien entendu dans le cadre des effectifs décidés à la baisse pour 2003 (- 81 emplois en CO).

Quant aux problèmes réels posés dans les services par l'absence de créations d'emplois en lien avec la RTT, ils deviennent de plus en plus sensibles...

Nous sommes là à l'opposé de la conception CFDT d'une réelle modernisation de nos services, pourtant indispensable à la pérennité de notre administration et des emplois douaniers.

On peut craindre une nouvelle fois, à l'image de la suppression de la quasi-totalité du réseau de proximité des Contributions Indirectes en cours à Bayonne, que l'administration se borne à supprimer des implantations existantes sans jamais envisager la création de nouveaux services même lorsqu'elle se révèle indispensable à la bonne exécution des missions.

Socialement, malgré les départs naturels qui vont s'accélérer, des collègues vont en pâtir, comme lors de chaque restructuration. Un accompagnement social à la hauteur des inconvénients subis reste toujours un mythe, malgré les intentions affichées récemment par le DG.

Le 7 novembre 2002 , M.MONGIN doit officiellement annoncer la couleur lors du CTP Central. La CFDT vous en tiendra informés très rapidement sur son site Internet ([www.cfdt-finances.fr](http://www.cfdt-finances.fr))

Dans les bureaux et les brigades, c'est aujourd'hui de solidarité dont nous avons besoin, entre celles et ceux qui ont entamé le compte à rebours pour la retraite et leurs collègues plus jeunes, les urbains et les ruraux, les CO, les AG et les SU. Quant aux Contributions Indirectes, leur compte est déjà quasiment réglé, dans une indifférence regrettable d'ailleurs ....Il restera toujours la prime CI dont la CFDT avait revendiqué dès 1993 son extension à tous !!

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici que l'addition des égoïsmes individuels n'a jamais joué un rôle moteur dans les avancées sociales. La CFDT continuera à agir pour les dépasser, dans l'unité la plus large possible.

## ***Elections Berkani, la CFDT première !***

**La CFDT arrive en tête du scrutin des "Berkani"** dans une élection qui concernait 396 votants et où la participation (70 %) s'est révélée importante.

Sur 277 bulletins exprimés dont 12 nuls, soit 265 valablement exprimés, ont obtenu :

- CFDT 87 voix (32,8 %)
- CGT 81 voix (30,6 %)
- FO 49 voix (18,5 %)
- UNSA 27 voix (10,2 %)
- SNUDDI 21 voix (7,92 %)

Les syndicats SUD, SNCD et CFTC n'ayant pu ou voulu présenter de listes de candidats.

**Votre élue CFDT** : Béatrice FRANCOIS à Montauban  
(Sa suppléante, Aurélie ZOUGOULA ISMAEL en Guadeloupe)

## ***LA de C en B et non-mobilité UNE FAUSSE BONNE IDEE***

### ***La DG persiste et signe !***

**Une expérience qui a donné les résultats suivants en 2002 :**

- 9 agents de la ligne promus sur 35 (soit 25% de CO et SU et 75% d'AG sur une population de 95% de CO et SU et 5% d'AG), en clair plus près de toi mon dieu...hymne clérical et douanier à la fois...
- Cerise sur le gâteau : 20 % des promus comptables !!!
- 30 agents sur 35 **promus sur leur chaise** contrairement aux ordres de la DG qui recommandait la mobilité fonctionnelle

**" Les B... comptez-vous... "**

Une consultation démocratique (exceptionnelle à la DGDDI !) en CAPC le 17 octobre dernier qui a vu :

- FO instigateur de la réforme se féliciter
- la CGT trouver l'évolution positive
- l'UNSA en être contente
- SUD bafouiller

**Les responsables de la DG fortement C.... ont déduit qu'il fallait poursuivre l'expérimentation !!!**

Soyons clairs :

- il n'est pas question pour la CFDT d'opposer les agents entre eux mais bien de montrer les inégalités du système des LA, qui déjà injuste et arbitraire devient monstrueux et liberticide mis dans les mains de responsables locaux magouilleurs !

- Il ne s'agit pas pour nous d'obliger, par principe, les collègues retenus par la DG à changer de résidence.

**Pensons plutôt :**

- aux lauréats des concours internes et externes qui eux n'ont pas la possibilité de rester sur place et sont lésés
- aux agents qui postulent à des mutations rendues plus difficiles par le système expérimenté

Pour sa décision, la DG s'est donc appuyée sur le tour de table qu'elle avait fait lors de la CAPC du 17 octobre.

***La CFDT, seule, s'était alors clairement exprimée contre la poursuite de cette expérimentation, les autres OS se prononçant pour ou se taisant. Les personnels apprécieront.***

A noter que la DG ne reconduira pas cette expérimentation pour les promus de B en A. La DG rejoint là les propositions du SNCD qui, lors du groupe de travail sur le sujet, voulait bien de la non mobilité pour les B ...mais pas pour les A. Pour cette organisation, ce qui paraît néfaste pour la catégorie A serait donc souhaitable pour les autres agents !!!

Avec la bénédiction de la DG et des autres OS, le SNCD réussit ainsi à donner un pouvoir d'influence supplémentaire sur les agents de la catégorie C aux potentats locaux, souvent encartés à cette organisation catégorielle.

***Il est clair que la nomination sur place des promus par liste d'aptitude est une fausse bonne idée.***

Perçue comme positive individuellement par les quelques heureux élus (c'est humain mais certainement égoïste), elle est foncièrement injuste pour le plus grand nombre et aura des effets négatifs sur les mutations, les relations au travail et le fonctionnement des services.

***La vraie bonne idée, la CFDT vous la soumet depuis de nombreuses années :  
La suppression des LA et leur remplacement par des examens professionnels. Ainsi personne ne serait lésé.***

**Nos propositions sont concrètes** et applicables sans problèmes majeurs dans le cadre de statuts à peine " revus " :

1/ Les agents souhaitant une promotion en changement de corps (C en B, B en A) passent tous un examen professionnel (à la différence d'un concours la note de réussite suffit à l'obtention, sans aucune notion de numerus clausus).

2/ Les lauréats ont deux possibilités :

- la validation immédiate :
  - sur place si des vacances existent
  - sur une autre résidence par ordre d'ancienneté
- la validation ultérieure dans l'attente de l'ouverture d'une vacance d'emploi à leur résidence actuelle

***Ainsi équité rimerait avec choix individuel !***

Tout un écart culturel par rapport à une situation actuelle, **sponsorisée par des organisations syndicales complices** et par une **administration plaçant le mot gestion avant toute notion de justice**, qui convenons-en . . . se fait la malle !

<p><b>Rappel de la situation à Bayonne pour la LA 2002</b>  <b>Sur 231 agents de cat C ayant vocation statutaire</b>  <b>Une promotion retraite ( sur 11 postulants)</b>  <b>Aucune promotion – activité ( sur 89 candidats)</b></p>
--

# ***Bonification retraite Fonction Publique***

## ***Egalité hommes-femmes...***

L'arrêt de la Cour Européenne de Justice (CEJ) en date du 29 novembre 2001 a considéré qu'au titre de l'article 119 du Traité CE, instituant l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, les agents masculins de la Fonction Publique devaient bénéficier des mêmes bonifications que les agents féminins pour avoir eu ou élevé des enfants, soit un an par enfant. Cette mesure s'appliquant avec droit au rappel.

Cette décision devrait entraîner des modifications du Code des Pensions qui restent à discuter. Mais on imagine facilement que le gouvernement cherchera à interpréter ce jugement de la manière la plus restrictive dans la mesure où plusieurs centaines de milliers de retraités ou d'ayant droits sont concernés.

Plus le nombre de demandes de rappel sera important, plus vite le Gouvernement sera contraint de prendre les dispositions législatives et réglementaires pour appliquer ce jugement et payer les rappels correspondants.

Pour vous aider à formuler ce recours si vous êtes concernés, vous pouvez télécharger le modèle de recours élaboré par l'Union confédérale des retraités CFDT. Il est indispensable d'y joindre les pièces justificatives de la demande : copie du livret de famille pour les enfants légitimes, extrait de naissance pour les enfants reconnus, jugement d'adoption pour les enfants adoptés...**Télécharger le modèle de recours sur notre site Internet (dépêche 127 / 02)**

## ***Le CFA reconduit en 2003***

La CFDT Fonction Publique vient d'annoncer que le CFA sera reconduit en 2003 avec toutefois des conditions d'accès révisées.

Selon les informations communiquées oralement à la CFDT Fonction publique, il faut s'attendre à une disparition en sifflet les années prochaines. Cela pourrait prendre la forme d'une augmentation progressive de l'âge requis.

## ***Retraites : une décision arbitraire***

### ***La CFDT condamne la décision de réviser les règles de compensation entre régimes de retraite.***

Par une mesure unilatérale prise le 9 octobre en conseil des ministres, le gouvernement contraint le régime général à compenser à hauteur de 800 millions € la plupart des autres régimes. La comptabilisation des chômeurs parmi les cotisants de la Cnav (caisse nationale d'assurance vieillesse) conduit en effet à abonder de 500 millions les régimes de la Fonction publique et de 300 millions les régimes spéciaux du secteur privé. Cela représente environ la moitié des excédents dégagés en 2002 par la Cnav.

Toutefois, la Fonction publique d'Etat n'est pas directement concernée par cette mesure car il n'existe pas de caisse pour son régime de retraite. Les pensions des fonctionnaires d'Etat sont intégrées dans le budget de l'Etat et, à ce titre, votées par le Parlement.

Comme l'a déclaré Jean-Marie Toulisse, secrétaire national CFDT chargé du dossier retraites, « toutes les mesures concernant le financement des retraites doivent être décidées dans le cadre de la réforme annoncée pour le début de l'année prochaine.

**Cette mesure augure mal de la future concertation sur les retraites**